

DELIBERATION CA083-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 19 octobre 2022 ;

Objet de la délibération : Plan des actions à réaliser en 2023 de la Commission égalité

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 octobre 2022, le quorum étant atteint, arrête :

Le plan des actions de la commission égalité pour l'année 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 28 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 28 octobre 2022

Projets

Objectif 2023: stabiliser & pérenniser nos actions

- Création d'un **réseau de référents Égalité** dans toutes les composantes et services communs (réflexion initiée en 2022, à structurer en 2023)
- Structurer le **plan de formation Égalité** :
 - Formation sur les discriminations avec la déléguée à la défenseure des droits : à proposer au catalogue des formations du personnel
 - Formation des personnes clés aux VSS (VSS formation)
 - Formation VSS pour cellule VDH & commissions disciplinaires (VSS formation + jurisup, sessions Mesri-Paris)
 - Poursuivre formations assistant·es de prévention
 - Formation aux transidentités
- **Modification des statuts** de la cellule VDH pour augmenter les binômes d'écoute
- Opportunité d'une **formation en ligne** sur les VSS « made in UA / UA-LMU » sur la base de l'évaluation de la formation test de Concordia

Projets

- Mise en place de **formations aux VDH au sein des Ecoles doctorales** avec la Pôle doctoral UA
 - Intervention lors des réunions de rentrée du Pôle doctoral
 - **Formation obligatoire de tous·es les encadrant·es** (via parcours HDR, demandes inscription en thèse par un·e encadrant·e, etc.) > VSS formation
 - **Formation pour les doctorant·es** (catalogue de formation Pôle doctoral) > Clashes / formation par les pair·es
 - Opportunité de mettre en place un système de **mentorat**
- Mise en place d'une **plateforme numérique d'accueil des étudiant·es étranger·es** (avec la DI).
- Renouvellement **campagne 25/11, plus intersectionnelle** (VSS & origines, VSS & handicap, VSS & classe sociale...)
- **Toilettes neutres** dans chaque composante
- Schéma directeur **accessibilité numérique**
- **Guide de l'écriture inclusive** et accessible

Mois du genre 2023

- Le thème du Mois du Genre 2023 est **l'éco-féminisme**
- Implication de **projets de recherche UA** dans l'organisation
- Changement de **calendrier** pour ne pas empiéter sur la semaine de lutte contre le racisme
- Nombre d'évènements plus réduit & budget plus modeste (autour de 15.000 euros)

éco féminisme

UA égalité

MOIS DU GENRE

Le Mois du genre revient
du 13 février au 18 mars 2023,
autour du thème de « l'écoféminisme »
(programme à venir)

ua
université
angers

Rapprochement des thématiques Égalité et Handicap

Objectif: ne pas travailler en silos > vers une politique « égalité diversité, inclusivité »

- Participation à l'organisation et au financement de la **quinzaine du Handicap** (1^{ère} édition en 2021 et édition 2022 en cours)
- Validation de la participation de l'Université d'Angers au programme **Apsie-Friendly** visant à permettre un meilleur accueil d'étudiant·es atteints de troubles autistiques, et au delà des étudiant·es atteint·es de troubles « dys »
- **Mois du genre 2024**, projet de thématique sur le corps : « **Corps empêchés** », qui permettra d'aborder la question du handicap, de la santé, des transidentités...

POUR VOTE

Plan des actions à réaliser en 2023